

Communiqué de presse

Paris, le 13 mars 2019

LES PROPOSITIONS DE TERRITOIRES UNIS AU GRAND DEBAT NATIONAL

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'Assemblée des Départements de France et Régions de France ont présenté ce matin, lors d'une conférence de presse, les propositions de Territoires Unis au Grand débat national.

Les 3 grandes associations ont rappelé en préambule l'appel prémonitoire de Territoires Unis à Marseille le 26 septembre dernier où les maires et les présidents de départements et de régions avaient appelé à une **relance de la décentralisation** ressentant un éloignement progressif d'un Etat trop recentralisateur et déconnecté des préoccupations des citoyens.

Un nouvel acte de la décentralisation, marquant une **évolution majeure** dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales, est la condition nécessaire d'une **amélioration structurelle** de la situation économique et sociale du pays. Son ambition est de **rapprocher** les centres de décision des citoyens pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'action publique.

Le document « Contribution de Territoires Unis » au Grand débat national fixe les 5 objectifs d'un acte III de la décentralisation.

Les cinq objectifs de l'acte d'une décentralisation véritable :

1) Réformer les principes organisant les relations entre l'État et les collectivités locales afin de garantir leur libre administration.

Territoires Unis propose de renforcer le principe de **subsidiarité** au profit des collectivités locales lorsque l'intérêt général le permet. La mise en place d'un **pouvoir réglementaire local** d'application des lois se substituant à celui du Premier ministre dans les domaines de compétences des collectivités garantirait une mise en œuvre efficace de leurs politiques. Une **Conférence nationale de la décentralisation** - regroupant les 3 niveaux de collectivités locales figurant dans la constitution, les membres du gouvernement concernés et des parlementaires dédiés aux collectivités locales - devrait être le lieu de la co-construction des politiques publiques.

2) Assurer réellement l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Territoires Unis souhaite la modification de la Constitution afin de garantir **l'autonomie financière et fiscale des collectivités**. L'inscription dans la Constitution d'une **loi d'orientation pluriannuelle** des finances locales - déclinée chaque année dans une loi de finances spécifique aux collectivités - permettrait à celles-ci d'avoir une visibilité sur les dispositions financières, budgétaires et fiscales les concernant.

3) Mettre la commune au centre de la démocratie de proximité.

Territoires Unis préconisent que la commune figure dans l'article 72 de la Constitution au titre de sa **compétence générale** et de ses missions d'intérêt général, afin de consolider sa place dans l'organisation décentralisée de la République. Ils encouragent, sur la base du volontariat, la création de communes nouvelles, et soutiennent pleinement toute amélioration du fonctionnement des communes nouvelles

et la reconnaissance de la commune-communauté. Enfin, Territoires Unis partagent la conception fondatrice de l'intercommunalité comme outil de coopération et de mutualisation entre communes.

4) Renforcer le rôle des collectivités dans les politiques publiques assurant la cohésion sociale et territoriale de la Nation.

Les **départements** unifient le pilotage des politiques sociales et facilitent l'accès des citoyens à ces dispositifs. Ils doivent continuer à assurer la **solidarité territoriale** en permettant la coordination des réseaux d'offres des opérateurs locaux (SEM, SPL, établissements publics). Les **régions** doivent figurer aux côtés de l'État dans une **instance de codécision** reconnue par la constitution, pour élaborer et co-construire les politiques concourant à l'**équilibre du territoire national**.

5) Établir une nouvelle répartition des compétences concernant certaines politiques publiques de proximité.

Territoires Unis propose qu'une **revue des transferts de compétences** soit étudiée avec l'État pour une meilleure prise en compte de la dimension de **proximité** de certaines politiques publiques (comme le logement, la rénovation urbaine ou le sport pour tous).

Contacts Presse :

Sophie LE MOUEL - sophie.lemouel@departements.fr / 01 45 49 60 31

Marie-Hélène GALIN - marie-helene.galin@amf.asso.fr / 01 44 18 13 59

Alexandrine SALVI - asalvi@regions-france.org / 06 43 60 37 53